

Le PRÉSIDENT: Quelques-unes de ces questions sont plutôt vastes, particulièrement les numéros 7, 8 et 9 de la dernière série. Je crains que les représentants du réseau d'Etat, même s'ils peuvent donner les renseignements, n'aient besoin de quelque délai pour les réunir. Nous laisserons donc ces questions à l'ordre du jour que les représentants du chemin de fer en prennent connaissance et voient ce à quoi ils pourront répondre. En avez-vous une autre copie, monsieur Walsh?

M. WALSH: Oui.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous la remettre au secrétaire, s'il vous plaît? Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs? Si non nous continuerons l'étude du bilan d'ensemble. Monsieur Armstrong, voulez-vous continuer à déposer?

M. ARMSTRONG: Du côté de l'actif il y a: immobilisation en voie et matériel, \$1,849,929,232.68; améliorations à des propriétés louées, \$4,371,294.37; propriétés diverses, \$60,638,487.47; soit une immobilisation totale de \$1,914,939,014.52. Le fonds d'amortissement: valeurs du réseau au pair, \$286,023.70...

M. WALSH: Monsieur le président- est-il bien nécessaire de lire tout cela quand nous avons les chiffres devant nous?

Le PRÉSIDENT: C'est au Comité d'en décider. Vous avez tous lu le bilan. Si on ne le désire pas spécialement, nous pouvons bien nous dispenser de cela.

M. MCKINNON: Je ne crois pas que ce soit nécessaire.

Le PRÉSIDENT: Alors, étudions le compte de profits et pertes. Là encore, c'est la même chose.

M. WALSH: Pouvons-nous poser quelques questions au sujet du bilan d'ensemble?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. WALSH: Je vois, à la page 11, 5,000,000 d'actions sans valeur nominale émises par le Trust des titres, \$269,325,705.67. C'est le montant qui fut autorisé l'an dernier moins une certaine somme... moins \$711,732.21, je crois. Est-ce cela?

M. COOPER: Oui.

M. WALSH: Autrement dit, à ces \$269,325,705.67 devrait s'ajouter la somme de \$711,732.21. Voici où je veux en venir: ces \$711,000 représentent une perte de capital. Si vous vous référez à la page 29 du rapport vous y trouverez de plus amples détails ou vous verrez qu'il en est encore question. La part de propriétaire se montait à \$270,000,000 et, cette année, elle s'est réduite à \$269,000,000. Si vous continuez ainsi à déduire ces \$711,000 cette année, il est bien évident que s'il se produit ainsi une perte tous les ans, on en arrivera au point où la part de propriétaire viendra à zéro; de fait, on peut même prévoir, si on se base sur les principes géométriques, qu'on atteindra cette absurdité de la part de propriétaire réduite à moins de zéro si on suit toujours ce procédé. J'aimerais savoir du président, ou du conseil d'administration, quel est le principe à la base de cette pratique et où cela va nous mener quant à cette part de propriétaire. Si cela continue, cette part du gouvernement du Dominion vaudra zéro ou moins. Ces \$711,000 seront-ils votés de la même façon que les déficits de revenus chaque année? Si non, pourquoi? De quelle manière les comptes publics du Canada accuseront-ils la chose? Comme vous le savez, au début, le rapport accuse un déficit de revenu de \$42,345,867.99. Ensuite il y a ces \$711,000 qui viennent contre la part de propriétaire, la réduisant de \$270,000,000 à \$269,000,000. Au Parlement nous votons \$42,000,000, devons-nous faire de même pour les \$711,000? Quelles sont les intentions du conseil d'administration à l'égard de ce montant?

L'hon. M. HOWE: Si vous avez sous les yeux le bilan du Trust des titres, vous y découvrirez que ce montant vient de l'enlèvement de rails sur quelque cent quarante milles de voie ferrée. Cet actif s'est volatilisé. C'est de pratique cou-